

**LE CORDELIER PIERRE ÉTIENNE  
UN FRANCISCAIN NANTAIS ATYPIQUE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES  
ET SOUS LA RÉVOLUTION \***

Jean-Louis Paumier, OFM

Tout homme est tributaire de l'époque dans laquelle il vit. Son histoire personnelle est façonnée par le contexte historique du temps, marquant ses idées, ses choix. Une telle remarque est d'autant plus vraie lorsque la période est difficile à vivre, voire dangereuse, appelant chacun à faire des choix qui le définissent profondément. La vie mouvementée de Pierre Étienne en est l'illustration. Mais pouvait-on avoir une vie autre que mouvementée lorsqu'on a vécu sous la Révolution française ? La question vaut pour d'autres périodes précises de notre histoire. Et peut-être bien pour le temps présent. Pierre Étienne est un personnage original ayant épousé les espoirs de son temps, allant d'un engagement actif (il fut écrivain) qui dépassa le simple engouement pour la philosophie des Lumières jusqu'à son désir d'éclairer la jeune et fragile République<sup>1</sup> en passant par ses idéaux vécus dans la Franc-maçonnerie. Ses lettres révèlent que son choix de quitter la vie religieuse franciscaine ne fut pas fait à la légère.<sup>2</sup> Il opta pour l'Église constitutionnelle, prêtant serment à la Constitution civile du clergé avant de renoncer au sacerdoce en 1793.

Une évocation de sa vie nous aidera à comprendre ses choix, apportant aussi quelques éléments de réflexion qui, dépassant le cas étudié, concernent les choix de tout un chacun au travers des convulsions historiques d'une époque donnée.

Pierre Étienne est né le 7 décembre 1735 à Rennes « et baptisé dans l'église paroissiale de Toussaint. »<sup>3</sup> Il est entré chez les cordeliers de Rennes et, après une année de noviciat, fit profession religieuse le 17 novembre 1754. Il obtint le grade universitaire de docteur en Sorbonne à l'issue de ses études de théologie au Grand Couvent des cordeliers de Paris. Il fut par trois fois gardien du couvent de Nantes : en 1770, de 1776 à 1778 et de 1786 jusqu'à la suppression du couvent (18 avril 1791). Nous aurons l'occasion de voir comment il essaya de protéger la communauté dont il était responsable.

---

\* Cette étude constitue la version modifiée et augmentée d'une annexe d'une contribution parue dans *Églises de l'Ouest, Églises d'ailleurs*. Mélanges offerts à Marcel Launay, réunis et publiés par Bertrand JOLY et Jacques WEBER. Paris, Les Indes savantes, 2009, p. 227-234.

<sup>1</sup> AD Loire-Atlantique, L 799

<sup>2</sup> AD Loire-Atlantique, Q 511

<sup>3</sup> AD Loire-Atlantique, L 799

En 1778, il fut élu ministre provincial lors du chapitre de la province de Touraine, à Tours. François de Conzié, archevêque de Tours, envoya un courrier particulièrement intéressant, avant les élections, à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et président de la Commission des Réguliers : « Le P. Étienne, gardien de Nantes, pourrait réunir la très grande pluralité des suffrages ; j'ignore s'il les mérite. L'évêque de Quimper<sup>4</sup> m'en a dit beaucoup de mal, ce qui ne m'empêcherait pas d'en penser un peu de bien surtout s'il est vrai que l'évêque de Nantes<sup>5</sup> lui rende un témoignage favorable. Il m'a paru plaisant que le grand reproche du seigneur Saint-Luc contre ce religieux est qu'il est franc-maçon. Suivant lui, Franc-maçonnerie et impiété sont une seule et même chose. » Le 21 juillet 1778, après l'élection, le même archevêque écrivait : « Le P. Étienne a été nommé Provincial d'une voix absolument unanime. Les impressions qu'on a voulu me donner contre ce religieux sont certainement mal fondées et les accusations calomnieuses. Peut-être n'est-il pas très fervent, peut-être est-il franc-maçon ? Mais ce dont je vous répons, c'est qu'il a de l'esprit, un maintien extérieur bien religieux, qu'il annonce le désir de maintenir la Règle et que la confiance qu'il a méritée de tous ses confrères lui en facilitera les moyens. »<sup>6</sup>

La lettre circulaire où « Frère Pierre Étienne, Religieux, Prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels de Saint François, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, et Ministre Provincial de la Province de Touraine » s'adressait aux religieux et religieuses sous sa juridiction mérite qu'on s'y attarde quelque peu. Ce document imprimé, reproduit dans son intégralité en annexe, daté du 20 février 1780, est conservé aux Archives des franciscains de Rennes<sup>7</sup> ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale de Nantes.<sup>8</sup> Il s'agissait d'une critique assez virulente contre la philosophie des Lumières, l'Église étant présentée comme une forteresse assiégée qu'il fallait défendre : « L'armée philosophique, si j'ose ainsi parler, comme assurée du triomphe ne paie nos raisonnements les plus solides que par le sourire humiliant du

<sup>4</sup> Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper de 1773 à 1790 qui avait dénoncé la propagande maçonnique, active à Quimper.

<sup>5</sup> Jean-Augustin de Fréat de Sarra, évêque de Nantes de 1775 à 1783, aussi vertueux que rempli de zèle pastoral. Son avis n'en n'a que plus de poids.

<sup>6</sup> Archives nationales, G 9-56. Les sentiments du clergé étaient partagés à l'égard de la franc-maçonnerie. Condamnée par Clément XII en 1738 et Benoît XIV en 1751, beaucoup de catholiques et membres du clergé continuèrent à en faire partie. Nantes possédait sept loges en 1789, avec peu de membres du clergé ; une des loges était même dénommée « Saint François des amis réunis ». Cf. A. DURAND, *La Chambre des Comptes de Nantes*, Nantes, Conseil Général de Loire Atlantique, 1976, p. 207.

<sup>7</sup> Rennes, Archives provinciales des frères mineurs, 1 R. Imprimés franciscains anciens (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Document transcrit en Annexe.

<sup>8</sup> Nantes, Bibliothèque municipale, n° 38037 / C148.

mépris ; mais peu effrayés de l'arme du ridicule,<sup>9</sup> si puissante entre leurs mains, ne nous lassons point de montrer aux esprits séduits par les prestiges de cette nouvelle philosophie, qu'au milieu des nuages dont elle se plaît à envelopper le flambeau même de l'évidence, on ne rencontre que ténèbres qui déconcertent, étonnent et désespèrent un cœur vrai, impartial et ami de la vérité. » Outre le style littéraire d'un temps révolu où l'on savait ciseler les mots de façon artistique avec le sens de la formule et de l'image suggestive (ainsi cet emploi assez piquant du mot « ténèbres » par opposition aux Lumières du Siècle !), Pierre Étienne témoignait d'une bonne connaissance de la démarche intellectuelle de la philosophie des Lumières. Il connaissait l'Encyclopédie dont le couvent nantais avait fait l'acquisition quelques temps auparavant.<sup>10</sup> Le nouveau Provincial se montrait visionnaire : « Ces ennemis déclarés de tout ce qui porte la livrée du Christianisme ne peuvent se cacher que les Instituts religieux sont, dans, l'Église, comme des places d'armes dans l'État politique. Aussi c'est par eux qu'a commencé l'attaque : ce sont les premières victimes qu'ils prétendent immoler. Leur extinction aplanirait les voies de l'incrédulité... »<sup>11</sup> Pierre Étienne se lamentait sur le triste gâchis des énergies : « En vain ces hommes, si heureusement favorisés du Ciel, au lieu d'employer leurs talents à faire connaître l'accord merveilleux de la raison avec la foi, ne cherchent qu'à rassembler des arguments captieux. »

Comment comprendre un tel document ? Les idées de l'auteur avaient-elles changé ou, pire, pratiquait-il un double langage afin de donner des gages à ceux dont il avait désormais la charge ? La méthode historique nous demande de tenir compte du style du document. Or celui-ci n'est pas une quelconque lettre privée, mais une circulaire officielle émanant de l'autorité supérieure de la Province. Celle-ci devait veiller à assurer avant tout l'unité et la cohésion du groupe confié à sa juridiction. Sans mélanger les genres, des réflexions susceptibles de semer le trouble dans les esprits et de créer la division auraient été, non seulement mal venues, mais dangereuses. Et nous connaissons, grâce à l'archevêque de Tours, combien le nouveau ministre provincial avait conscience de ses responsabilités. Sa lettre se terminait

<sup>9</sup> On sait combien être ridicule était redoutable au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette « arme » fut souvent employée à la cour, construisant ou détruisant des réputations liées aux privilèges, aux faveurs, allant de pair.

<sup>10</sup> AD Loire-Atlantique, Q 39. Pierre Étienne écrivait que « obligés de nous resserrer suite à la démolition d'une partie de notre couvent, nous avons vendu une partie des livres de la bibliothèque et les avons remplacés par l'acquisition des trente premières livraisons de l'Encyclopédie. »

<sup>11</sup> Les pressions faites sur la papauté amenèrent Clément XIV, franciscain conventuel, à proclamer la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773. Pie VII restaurerait les jésuites en 1814. Le 13 février 1790, un décret de l'Assemblée nationale, interdisant les vœux religieux, aboutissait, à la destruction et à l'abolition des ordres religieux.

même avec des accents réformateurs : « Appelés par la grâce à une perfection plus sublime que le reste des hommes, soyons leurs modèles... Que la gravité de notre état, mes Révérends Pères, nous rappelle donc sans cesse à l'austérité de nos devoirs ! Persuadés que les vertus sont dans nos cœurs, comme dans un Temple, où elles ne s'élèvent que sur les débris de la nature et des passions : c'est par le sacrifice continu de nos penchants, de nos inclinations, que nous devons perpétuer leur empire. »

Pierre Étienne souhaitait – et ce n'était pas chez lui une simple figure de style – que ses religieux vivent en fidélité leur vocation et, afin de les encourager, il annonçait, comme ses prédécesseurs et ses successeurs à travers les siècles, « notre seconde visite régulière, dans la confiance de trouver en vous, mes Révérends Pères, ces heureuses dispositions... »

La Bibliothèque municipale de Nantes possède un autre écrit de Pierre Étienne. Il s'agit d'un ouvrage en deux volumes publié en 1788 intitulé : *Le Bonheur rural, ou lettres de M. de X. à M. le Marquis de X... qui, déterminé à quitter Paris pour vivre habituellement sur ses terres, lui demande des conseils pour trouver le bonheur dans ce nouveau séjour.*<sup>12</sup> L'auteur, qui signait des initiales F.E.R.C., n'était autre que Pierre Étienne qui avait retrouvé, depuis deux ans, son cher couvent de Nantes.<sup>13</sup> En parcourant cet ouvrage, on constate que l'auteur y développait les réflexions de Jean-Jacques Rousseau sur la nature. Loin de la critique de la circulaire de 1780, et sans jamais tomber dans les sarcasmes d'un Voltaire, Pierre Étienne développait ses idées sur le bonheur : « Quoique parler du bonheur public soit le rêve d'un bon citoyen, on s'y arrête avec plaisir ; cet espoir flatte l'âme honnête et sensible et l'on craint de se réveiller. Mais ce qui augmente encore la confiance, c'est que les lumières commencent à nous laisser entrevoir l'aurore du bonheur. La philosophie répand partout les germes du bien ; c'est aux administrateurs des États à les recueillir et à les féconder. Déjà sur la plupart des trônes de l'Europe, on voit des princes constamment occupés du bonheur de leurs sujets, attentifs à extirper les abus, à détruire les préjugés nuisibles. Les grandes disputes des Nations se terminent par des traités d'amitié. Les souverains ont enfin appris à calculer le prix de la vie des hommes ; ce n'est plus pour eux un jeu d'en envoyer des milliers à la mort pour un objet dont on aurait souvent honte d'avouer le véritable motif. Ils comprendront enfin qu'il n'est de guerres justes que celles qu'on entreprend pour conserver les limites de son empire

<sup>12</sup> Nantes, Bibliothèque municipale, n°17757.

<sup>13</sup> « Frère Pierre Étienne Religieux Cordelier ». Sa charge de Provincial s'est terminée en 1782. À partir de cette date, deux ministres provinciaux se succèdent en peu de temps : Pierre Guérin (1782-1785) et François Bernard (1785-1788). Après le court Provincialat de Charles-François Canda (1788 jusqu'en avril 1789), Julien Loiseleur, qui habitait le couvent de Nantes, fut le dernier ministre provincial de Touraine (Nantes, Archives du couvent des franciscains).

ou pour réprimer l'ambition d'un voisin dangereux. Le bonheur des peuples est la gloire des Rois. »

On imagine sans peine un Louis XVI, désireux « de faire le bonheur de ses peuples », souscrire sans réserve aux dernières lignes de cet extrait. Pierre Étienne témoignait d'une façon idyllique des bienfaits que l'on espérait bien voir advenir grâce à l'application de la philosophie des Lumières. Comment ne pas ressentir l'exaltation de son auteur, avec cette joie d'être, par l'écrit, un artisan actif dans l'avènement des temps nouveaux ? « Tout présage une révolution heureuse en faveur de l'humanité » écrivait-il encore. Dans un autre passage tout aussi prophétique, le dernier gardien des cordeliers de Nantes affirmait encore : « Vous allez vous trouver dans un autre univers ; un nouvel ordre de choses va se présenter à vos regards. »<sup>14</sup> Pierre Étienne était intimement persuadé de vivre à un moment charnière de l'histoire, un de ces moments privilégiés où se font des changements importants, des évolutions irrémédiables. L'espèce humaine s'améliorerait, la bonté, chère à Rousseau, allait régner enfin.<sup>15</sup> Il n'est pas surprenant que des membres du clergé, évêques, prêtres, moines et religieux, aient pu être sensibles à ces idées. On y trouve une forme de messianisme laïque, ravivant le désir qui a été constant à travers les siècles dans l'histoire de l'Église de vouloir faire advenir dès ici-bas, sur cette terre, le Royaume de Dieu. Les rêves de théocratie, mais d'une théocratie laïque qui n'osait pas encore supplanter Dieu (le Grand Horloger, le Grand Architecte de l'Univers chers aux philosophes des Lumières et à la franc-maçonnerie), pouvaient s'y retrouver tant que l'on ne précisait pas les croyances.

Pierre Étienne nous dévoilait l'un des aspects de sa riche personnalité, celle d'un penseur des Lumières, celle d'un poète, celle d'un citoyen intéressé par la politique et passionné par l'idée du bonheur.

Le « nouvel ordre des choses » s'annonçait effectivement, mais pas vraiment dans le sens harmonieux tel que l'entrevoit Pierre Étienne. Suite à la convocation de l'Assemblée des États Généraux par le roi, le bas clergé et le tiers état bretons procédèrent aux élections de leurs députés, ainsi que les suppléants de ces derniers, en avril 1789. Pierre Étienne fut élu comme suppléant du clergé nantais, mais il refusa de siéger lorsque les titulaires donnèrent leur démission suite à la tournure inquiétante que prenaient les événements.<sup>16</sup>

<sup>14</sup> *Le Bonheur rural*, op. cit., Tome I, p. 15-16.

<sup>15</sup> Selon la formule célèbre de Rousseau : « L'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt », ou plus exactement : « La nature fait l'homme heureux et bon, mais la société le déprave et le rend misérable. »

<sup>16</sup> « Je suis loin de croire que vous vouliez entreprendre de détruire la religion, mais il faut convenir que tout ce que vous avez fait jusqu'ici serait bien propre à assurer le succès d'une pareille initiative » déclarait aux députés l'évêque de Nancy en 1790. Cf. B. PLONGERON,

Le 13 février 1790, un décret de l'Assemblée nationale interdisait les vœux religieux au nom de la liberté ; les ordres et congrégations à vœux solennels (les cordeliers entraient dans cette situation) étaient supprimés, même s'il était précisé que les moines et religieux regroupés pourraient continuer à mener leur vie commune. Les archives nous permettent de suivre l'intensité dramatique du moment et les choix personnels de chacun. Leur émotion nous parvient par delà les siècles. Pierre Étienne laissa chaque cordelier s'exprimer librement. Ses lettres témoignent de la montée en puissance des difficultés et tracasseries administratives.<sup>17</sup> Il déclarait à la municipalité sa soumission aux décrets de l'Assemblée nationale : « Citoyen avant d'être religieux, j'adhère avec autant de soumission que de respect à tous les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi. » Tout en affirmant ses conceptions citoyennes, Pierre Étienne tenait à déclarer sa fidélité à son choix de vie : « Fidèle aux vœux que j'ai formés aux pieds des autels, je resterai dans l'ordre dont j'ai jusqu'ici suivi les engagements, tandis que subsistera le régime dudit ordre, tel que je l'ai embrassé, et tandis que cette maison à laquelle je suis attaché par affiliation et par devoir continuera de suivre le même régime et les mêmes lois. » Sa conception du devoir était réaffirmée : « Le pilote ne devant abandonner le vaisseau qu'après le naufrage. » Il est donc entendu qu'il assumerait ses responsabilités jusqu'au bout, étant réaliste sur une suppression devenue inévitable, dégageant néanmoins son avenir après cette fin : « En cas d'extinction du régime sous lequel j'ai vécu jusqu'ici et de la suppression de la communauté, je déclare choisir le diocèse de Nantes pour asile, y demeurer en qualité d'ecclésiastique, y vivre sous la juridiction épiscopale, y chercher quelque retraite où, pénétré de mes obligations et de mes vœux, je puisse y rester fidèle. »<sup>18</sup>

*La Vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 19741, 19882.

<sup>17</sup> AD Loire-Atlantique, L 799. La documentation manuscrite va de la liste des religieux adressée à la municipalité jusqu'aux déclarations faites par chaque religieux dont plusieurs nous sont parvenues. Certains optèrent pour le serment et servirent l'Église constitutionnelle, comme Pierre Étienne et Julien Loiseleur, dernier Provincial, qui résidait au couvent nantais, tandis que plusieurs autres refusèrent le serment, rejoignant les rangs des prêtres réfractaires et connurent la prison, la déportation. Aucun ne fut exécuté, sauf Louis Remeur, aumônier de religieuses à Nantes, mais affilié au couvent de Fougères et qui fut victime de la première Noyade de Nantes (ainsi que son confrère récollet Hermel Pouëssel) le 16 novembre 1793. Le courrier relatif aux inventaires de mars 1790 figure aux Archives municipales de Nantes, Série P1, carton n°13, dossier 1.

<sup>18</sup> Bernard Plongeron a démontré qu'un esprit de libre examen s'était développé chez les religieux : des Lumières, ceux-ci avaient retenu la théorie du contrat et cherchaient à l'appliquer à leurs engagements. Sous le prétexte d'avoir passé un contrat moral avec leur ordre, certains allaient profiter de la suppression de la vie monastique et religieuse en 1790 pour sortir en déclarant : « Ce n'est pas nous qui quittons notre ordre ; c'est notre ordre qui nous quitte ». B. PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit.

Suite à cette déclaration, on retrouve effectivement le nom de Pierre Étienne dans les listes du clergé constitutionnel du diocèse de Nantes.<sup>19</sup> Il prononça le serment à la Constitution civile du clergé le 4 août 1792. On ignore s'il eut une charge pastorale, mais il « abdiqua le sacerdoce », selon l'expression consacrée à l'époque, le 26 thermidor an II (été 1793) devant le district d'Ancenis.

Pierre Étienne s'était auparavant retiré à Riaillé, y restant deux ans. Le Département le félicita pour s'être consacré à l'éducation des habitants des campagnes avec *Le Bonheur rural*. Après les vicissitudes vécues, il retrouvait lui-même le bonheur à la campagne. Ministre provincial, n'avait-il pas commencé sa lettre circulaire de 1780 par des références agricoles ? « Un cultivateur, tendre père de famille, après avoir déposé dans le sein de la terre les germes des grains qui doivent un jour servir à la subsistance de ses enfants, revient souvent, avec inquiétude, à son champ cultivé, pour s'assurer si le Ciel, favorable à ses vœux, a béni l'objet de ses travaux... »<sup>20</sup> Un certificat de la municipalité de Riaillé, daté à l'ancienne manière du 30 mai,<sup>21</sup> « certifie que le citoyen Pierre Étienne, ci-devant cordelier, domicilié dans notre commune, a donné les preuves du plus pur civisme. »<sup>22</sup> Il relatait cet événement dans une lettre à l'administration datée du « 13 juin 1793, l'an 2 de la république » pour montrer son zèle à faire ce qui lui était demandé, ainsi que ses efforts pour former la conscience de ses concitoyens : « Instruit le 29 mai que la loi exigeait de moi un certificat de civisme avant la fin du mois, je me suis présenté le 30 à la commune de cette paroisse qui, témoin de ma conduite depuis deux ans, n'a pas balancé à m'accorder celui ci-joint. Les formalités requises au district n'ont pu être remplies que le 3 juin. Je me hâte, citoyens administrateurs, de vous faire parvenir ce témoignage de mon exactitude et de mon zèle de suivre la loi, dès qu'elle m'est connue. Je puis dans ma retraite ignorer les décrets, mais ils ne me trouveront jamais réfractaire. » Après cette belle envolée patriotique, l'ancien cordelier<sup>23</sup> montrait qu'il n'était pas inactif, en fidélité à ses idées philosophiques : « Toujours occupé d'être, dans ma solitude, utile à la patrie, j'en ai employé (*sic*) les loisirs à tracer à mes concitoyens un code de morale puisée dans la nature même de l'homme et dans ses rapports avec la société. Cet évangile de la raison, composé de 642 pages, m'a paru nécessaire à une république naissante et convenir à la situation actuelle

<sup>19</sup> BAUK, In-Ho, *Les Prêtres assermentés du diocèse de Nantes pendant l'époque révolutionnaire (1790-1802)*, Mémoire de maîtrise, Université de Nantes, 1985.

<sup>20</sup> Document transcrit en annexe.

<sup>21</sup> La déclaration faite par Pierre Étienne lui-même, relatant l'événement, corrige l'erreur d'une journée qui est faite par ailleurs.

<sup>22</sup> AD Loire-Atlantique, L 799

<sup>23</sup> Il signait ainsi cette déclaration : « Pierre Étienne, ex-cordelier ».

des esprits. » La finale révélait l'ardent défenseur de la République : « Brûlant comme vous du désir de sauver la patrie, ne pouvant plus la défendre (*sic*) ; je me bornerai à l'éclairer. »<sup>24</sup>

Pierre Étienne a ensuite occupé divers postes dans l'administration civile. Il ne se maria pas. Revenu à Nantes, il prêta le serment de fructidor an v (septembre 1797) connu sous le nom de « haine à la royauté »<sup>25</sup> et semble l'avoir prêté en l'an vi (1798). On le retrouve à l'époque du concordat entre Napoléon Bonaparte et Pie VII, réorganisant l'Église de France : le premier consul l'imposait comme chanoine titulaire de la cathédrale de Nantes au nouvel évêque concordataire, Mgr Duvoisin. La vie bien remplie de Pierre Étienne s'acheva à Nantes le 14 mars 1807, réconcilié avec l'Église.

## ANNEXE

### Lettre circulaire du frère Pierre Étienne, provincial, aux religieux et religieuses de la province de Touraine (20 février 1780)<sup>26</sup>

FRÈRE PIERRE ÉTIENNE, *Religieux, Prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels de Saint François, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, et Ministre Provincial de la Province de Touraine : À tous les Supérieurs et Supérieures, Religieux et Religieuses de notre dite Province ;*

SALUT EN NOTRE SEIGNEUR  
MES RÉVÉRENDIS PÈRES ET MES RÉVÉRENDES MÈRES,  
NOS TRÈS CHERS FRÈRES ET TRÈS CHÈRES SŒURS,

Un Cultivateur, tendre père de famille, après avoir déposé dans le sein de la terre les germes des grains qui doivent un jour servir à la subsistance de ses enfants, revient souvent, avec inquiétude à son champ cultivé, pour s'assurer si le Ciel, favorable à ses vœux, a béni l'objet de ses travaux. Je me dispose, mes Révérends Pères, à reparoître au milieu de vous avec la même sollicitude.

<sup>24</sup> Cette emphase s'explique par un contexte de plus en plus dramatique. C'était la guerre. La République française risquait l'anéantissement. La Patrie allait bientôt être déclarée en danger, entraînant une exaltation patriotique qui verrait cette *furia francese* des soldats de l'an II, dont la fougue fut plus tard exaltée par Victor Hugo, renverser le cours de l'histoire en écrasant l'ennemi et faisant de la France, non plus un pays menacé, mais un pays menaçant.

<sup>25</sup> C'était le quatrième serment constitutionnel exigé.

<sup>26</sup> Rennes, Archives provinciales des frères mineurs, 1 R. Imprimés franciscains anciens (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

Aurai-je la douce consolation de trouver développés au fond de vos cœurs les germes que la grâce a dû y faire éclore ? Le seul rempart, je vous le répète, que nous devons sans cesse élever entre nos ennemis et nous, c'est celui des vertus. Ils ne cherchent qu'à nous faire paroître coupables, afin de pouvoir, avec quelque ombre de justice, nous précipiter dans l'abyme (*sic*) de destruction qu'ils préparent à tout ce qui s'oppose à leurs systèmes sacrilèges. Leur haine, mes Révérends Pères, nous est glorieuse par ses motifs. Car les mêmes mains armées pour nous détruire ne travaillent-elles pas, sous un voile facile à pénétrer, à renverser l'autel érigé au Seigneur, à déchirer le sein de l'Église, à démolir son sanctuaire, et à arborer sur ses débris les étendards d'une vaine et fastueuse philosophie, qui ne cherche qu'à en usurper l'empire ?

Mais, en vain, ces infortunés génies que le siècle admire, et pour lesquels la religion même, qu'ils s'efforcent de détruire, ne nous permet que des gémissements et des prières : en vain, dis-je, ces hommes si heureusement favorisés du Ciel, au lieu d'employer leurs talents à faire connoître l'accord merveilleux de la raison avec la foi, ne cherchent qu'à rassembler des arguments captieux pour aveugler ceux en qui il reste encore quelque lumière. En vain, au flambeau du génie, si j'ose ainsi m'exprimer, creusent-ils l'abyme où ils voudroient précipiter la religion, et avec elle les mœurs, le trône et les loix. L'ouvrage de Dieu sera dans tous les temps inaccessible aux traits de l'incrédulité.

Immobile au milieu des Royaumes et des Empires qu'elle voit naître, fleurir et tomber ; stable au milieu des mouvements violents qui agitent la terre et en changent la surface ; immuable au milieu de ces convulsions politiques qui troublent, établissent ou détruisent les nations : la religion chrétienne doit tenir à tous les temps qui s'écouleront jusqu'à la chute de l'Univers. C'est un arbre immortel dont les racines reposent sur la terre, pour la consolation des hommes qui ne peuvent trouver le vrai bonheur que sous son ombre, et dont la tige touche les Cieux.

Ces principes, oracles de la divinité, doivent nous rassurer, mes Révérends Pères, sur le sort du vaisseau de l'Église agité par la tempête. Mais cette mère affligée nous ordonne d'élever la voix pour combattre ses ennemis et pour défendre ses droits. Tout silence est criminel. *Clama, ne cesses, quasi tuba*, Isaïe, chap. 58. L'armée philosophique, si j'ose ainsi parler, comme assurée du triomphe, ne paie nos raisonnements les plus solides que par le sourire humiliant du mépris ; mais peu effrayés de l'arme du ridicule, si puissante entre leurs mains, ne nous laissons point de montrer aux esprits séduits par les prestiges de cette nouvelle philosophie, qu'au milieu des nuages dont elle se plaît à envelopper le flambeau même de l'évidence, on ne rencontre que ténèbres qui déconcertent, étonnent, et désespèrent un cœur vrai, impartial et ami de la vérité.

En effet, tous les systèmes, semblables à ces conquérants furieux qui ne laissent après eux que des ruines, produisent-ils autre chose au tribunal de la raison même, que troubles, qu'incertitudes, que perplexité, que désespoir ?

Le chrétien, l'homme, le citoyen, doit voir, en frémissant, les liens de la société se dissoudre entre les mains de ces nouveaux Précepteurs du genre humain ; le règne de la probité s'éteindre ; les fondements de la tranquillité publique s'écrouler ; le méchant enhardi par l'espoir de l'impunité ; et la vertu, sans défense, livrée à tous les attentats des passions.

Tels sont, cependant, les effets dangereux des systèmes de ces soi-disant bienfaiteurs des Nations. Tel est le secret important qu'on ne doit point se lasser de révéler aux Rois, aux Peuples, à l'Univers.

Ces ennemis déclarés de tout ce qui porte la livrée du Christianisme, ne peuvent se cacher que les Instituts Religieux sont, dans l'Église, comme des places d'armes dans l'état politique. Aussi c'est par eux qu'a commencé l'attaque : ce sont les premières victimes qu'ils prétendent immoler. Leur extinction aplaniroit nécessairement les voix de l'incrédulité. En rencontrant moins d'obstacles, ce torrent se déborderoit avec plus de fureur.

Mais rassurons-nous, mes Révérends Pères, la vigilance éclairée des Pasteurs de l'Église est trop attentive pour ne pas appercevoir (*sic*) la malice artificieuse de ses ennemis. Licencié dans une administration civile une partie des combattants, au moment où les dangers seroient plus pressants, et où toutes les ressources réunies suffiroient à peine pour sauver la Patrie, seroit une imprudence que le Chef le moins politique est incapable de commettre. Des motifs plus puissants et plus sublimes nous sont le garant que nous trouverons des Chefs du camp d'Israël, des Protecteurs zélés qui sauront raffermir nos foibles mains, ranimer notre courage par la confiance, et renouveler en nous le miracle du Prophète Ezéchiel.

Dociles à leurs voix vivifiantes, animés par le souffle divin de la grâce, maintenus par leurs soins paternels, comme autant de gardes établies par la Providence pour veiller à la sûreté du champ du Seigneur, dont une fausse philosophie semble avoir entrepris la conquête : nous devons, mes Révérends Pères, par nos discours et par l'exemple de nos vertus, arrêter ses progrès, et fixer la croyance des Peuples que cette secte impie s'efforce de corrompre.

Jusqu'ici, aussi artificieuse qu'habile, elle n'a paru vouloir attaquer que quelques places isolées : elle tâche même de les faire envisager comme dangereuses, ou tout au moins inutiles. Les raisonnements les plus brillants et les plus captieux viennent à l'appui de sa perfide éloquence.

Mais n'est-il pas facile d'apercevoir (*sic*) que cet ennemi, aussi séduisant qu'attentif, ne cherche à resserrer les limites du camp d'Israël, que pour

renouveler l'histoire de Jonathas et de Tryphon ? Le nombre de nos ennemis l'effraie ; il pense à le réduire. L'union des combattants excite sa défiance ; il cherche à semer parmi eux les germes de la discorde. Il va même jusqu'à se ménager des intelligences secrètes qui puissent faciliter son triomphe. Il ne fut jamais de conquérant plus habile ; par conséquent plus à craindre.

C'est dans ces moments où tous les citoyens de Jérusalem doivent se réunir de sentiments et d'actions, en envisageant qu'ils ont tous les mêmes intérêts à défendre, les mêmes périls à redouter, les mêmes ennemis à combattre. S'ils avoient eu le malheur de laisser s'introduire parmi eux quelques semences de division : quel motif plus puissant pour les empêcher d'éclore, que la vue de l'ennemi qui ne cherche qu'à les fomenter pour en tirer avantage ? Cette disposition des esprits seroit pour l'Église une haine plus profonde que la haine même de ses ennemis.

La sagesse et les lumières des premiers Pasteurs, dont la France s'honore, doivent être le garant de notre confiance. Ces Héros d'Israël, les Chefs, l'honneur et l'appui du camp assiégé, voient trop clairement combien il est de l'intérêt mutuel d'entretenir l'union des esprits, pour ne pas persuader à tous ceux qui sont en état de porter les armes, que, tandis qu'ils ne craindront point d'égaux, ils ne trouveront jamais de vainqueurs.

Tout doit donc, mes Révérends Pères, faire cesser nos alarmes, et renaître notre espoir. Au milieu des nuages qui nous environnent, au milieu des cris tumultueux qui semblent demander avec acharnement l'ouverture de notre tombeau, nous trouverons des Anges consolateurs, si nous sçavons mériter l'honneur de leurs secours. Les menaces de nos ennemis ne doivent avoir rien d'effrayant pour un cœur vertueux. Prêts à entrer dans ce tombeau civil, si les Arrêts de la divine Providence nous y ont condamnés, préparons-nous à y descendre en Héros Chrétiens : faisons voir au monde qu'on y enseveliroit encore des vertus. Muni de l'égide de la croix, soumis aux Loix des hommes, la consolation d'un Religieux ne doit être que dans le sein de la divinité.

Mais que nos alarmes cessent ! L'aurore du plus beau jour luit à nos yeux, et doit faire renaître l'espoir dans nos cœurs. Le Prince auguste qui fait les délices de la France ne veut que des vertus dans tous les Ordres de l'État soumis à son empire. Répondons à ses vœux ; la protection Royale nous est assurée.

En trouvant en nous des Religieux soumis, des Citoyens désintéressés, des Prêtres vertueux, nos ennemis même s'arrêteront à cet aspect. La véritable vertu a été dans tous les temps l'écueil des systèmes de l'incrédulité. Le cœur le plus pervers respecte malgré lui son empire. En ne fournissant plus d'armes à nos ennemis, nous sommes assurés de la victoire. Soyons édifiants par notre conduite, utiles par nos travaux, respectables dans nos mœurs,

soyons vertueux ! Tout homme, sous ces rapports, est un citoyen cher à la société, et intéressant à la Patrie.

Avec ces dispositions, mes Révérends Pères, si quelques plantes dangereuses, dont les germes sont dans tous les cœurs depuis la première prévarication, désoloient encore cette portion du champ du Seigneur ; le monde, tout injuste qu'il est, témoin de nos efforts pour les déraciner, en nous plaignant, partageroit nos douleurs. Il ne peut ignorer qu'il n'est point d'État sans prévaricateurs.

Ne cessons point, mes Révérends Pères, de travailler à détruire parmi nous cette triste vérité d'expérience. Appelés par la grâce à une perfection plus sublime que le reste de hommes, soyons leurs modèles. Forcés, pour ainsi dire, de peser dans la balance de la Justice les vices et les vertus, ils sauront plaindre les foiblesses du cœur humain, sans ôter aux armes vertueuses l'estime qu'elles ont droit d'attendre du jugement de l'équité.

Que la gravité de notre état, mes Révérends Pères, nous rappelle donc sans cesse l'austérité de nos devoirs ! Convaincus que nos lèvres doivent être les dépositaires de la doctrine et de la science du Salut, nous devons l'opposer sans cesse aux Docteurs intrépides de l'irrégion, assis dans la Chaire empestée du mensonge. Persuadés que les vertus sont dans nos cœurs, comme dans un Temple où elles ne s'élèvent que sur les débris de la nature et des passions : c'est par le sacrifice continu de nos penchants, de nos inclinations, que nous devons perpétuer leur empire.

Dans la confiance de trouver en vous, mes Révérends Pères, ces heureuses dispositions, nous vous annonçons notre seconde visite régulière, en nous recommandant à vos prières et saints sacrifices.

*Donné en notre Couvent de Saint-Michel, ville de Nantes, le  
20 Février 1780*

Fr. P. ÉTIENNE, M. Provincial

**« L'APOSTOLAT DES RÉCOLLETS EN NOUVELLE-FRANCE  
AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES  
POUR LE SERVICE DE DIEU, DU ROI ET DU BIEN PUBLIC »**

Caroline Galland

*Au terme de six années de recherches, Caroline Galland a soutenu le 29 novembre 2008 une thèse de doctorat menée sous la direction du Professeur Monique Cottret. Le jury était composé de Monique Cottret (Université Paris-x-Nanterre), Jean Delumeau (Collège de France), Jean Duma (Université Paris-x-Nanterre), Christine Hudon (Université de Sherbrooke, Canada), Philippe Martin (Université Nancy II), Bernard Plongeron (CNRS – Institut Catholique de Paris). C'est ce travail que l'auteur présente ici (disponible à la Bibliothèque franciscaine des capucins de Paris et publié d'ici la fin de l'année 2009)<sup>1</sup>.*

LES HISTORIENS FRANÇAIS ET L'AMÉRIQUE FRANÇAISE :  
UNE HISTOIRE ENTRE « NOSTALGIE, OUBLI ET RENOUVEAU »

En juillet 2008, la ville de Québec célébrait le 400<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par le célèbre explorateur Samuel de Champlain<sup>2</sup>. Les manifestations commémoratives et les activités furent nombreuses tout au long de l'année, les publications concernant l'histoire de la Nouvelle-France se multiplièrent et le concert de Céline Dion sur les plaines d'Abraham, le 22 août, fut le clou du spectacle pour la majorité des Québécois. Du côté français, on ne manqua pas de saluer l'événement par des rencontres franco-québécoises, des colloques scientifiques, et chaque grand magazine consacra un numéro spécial à l'anniversaire ...

Mais *Paris-Match* s'illustra dans ce concert de louanges par un impair qui ne pouvait être ressenti que comme un affront par les Québécois : le

<sup>1</sup> C. GALLAND, *L'Apostolat des récollets en Nouvelle-France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Pour le service de Dieu, du roi et du Bien public*, Université de Paris-x-Nanterre, Thèse de doctorat, 2008, 3 vol., 1137 p. Ce travail est dédié à René Bacon, supérieur de la fraternité de Trois-Rivières (Québec) qui, au cours de ces années, n'a pas compté son temps pour m'aider. Je tiens également à remercier très vivement les âmes fortes de la Bibliothèque franciscaine des Capucins de Paris : le Père Pio Murat, Cécile de Cacqueray et plus particulièrement Pierre Moracchini qui, tous trois, ont largement facilité et soutenu ce travail.

<sup>2</sup> Sur les enjeux qui entourent le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec, voir C. GALLAND, « La fièvre commémorative autour du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec : histoires de mémoire », in B. COTTRET et L. HENNETON (dir.), *Du Bon usage des commémorations : histoire, mémoire et identité, XVI<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Éditions de Paris, à paraître (2010).